



AÉROPORT DE NANTES ATLANTIQUE. COMMUNIQUÉ DE SUD LOIRE AVENIR.

Le bureau de l'association, réuni le mardi 10 décembre 2019, a délibéré suite à la décision de l'État quant à l'aménagement de Nantes Atlantique et l'allongement de la piste de 400 m. Tout d'abord le bureau prend acte de cette décision. Il ne peut que déplorer l'abandon du transfert.

En effet, le survol d'une agglomération dense est déjà intolérable pour de nombreux habitants. De plus, cela ne peut que s'aggraver avec l'augmentation du trafic aérien.

La santé des riverains doit être la préoccupation première et primordiale. Les mesures de protection tel que le délaissement et les aides à la revente des habitations et des bâtiments publics, doivent être organisées de façon large et exemplaire, sans condition restrictive quant à la date d'édification. Un vaste programme d'isolation des locaux conservés doit être lancé. Enfin, un suivi épidémiologique des populations les plus impactées s'impose.

Les collectivités locales, notamment les villes de Saint Aignan, Bouguenais et Rezé, doivent être associées à la gouvernance de ces mesures de protection et de compensation, et d'une façon générale aux décisions concernant l'aménagement de l'aéroport, de son accessibilité et de ses abords. Les déplacements dans le sud Loire doivent être améliorés : prolongement du tramway/busway, amélioration de la fréquence de la ligne de train Nantes Pornic/St Gilles, amélioration des axes routiers, création de parkings silos qui doivent être imposés au futur concessionnaire...Par ailleurs la zone industrielle autour de l'aéroport doit pouvoir être étendue.

Enfin l'amélioration des conditions de vie des habitants et le développement du Sud Loire doivent être assurés.